CONFORMÉMENT AU RESPECT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES BILANS DE COMPÉTENCES ET DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR - Articles R. 6322-32 à 60 du code du Travail

Objectifs visés :

1) Préparer une réorientation - reconversion professionnelle
2) Évoluer au sein de son organisation ou de son domaine métier
3) Élaborer ou vérifier un projet professionnel

Compétences visées :

A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire sera capable de décider son futur professionnel :

- Se positionner sur un projet professionnel et décider des étapes pour y parvenir
- Organiser la conduite de son projet professionnel et élaborer les étapes pour y parvenir
- Améliorer sa connaissance de soi, ses compétences. Comprendre son comportement en milieu professionnel et identifier les facteurs de blocage ou d'insatisfaction de sa situation actuelle
- Parler de ses savoir être et compétences relationnelles
- Mieux connaître le marché de l'emploi, les modalités de création d'entreprise, de formation ou d'accès à la VAE

Durée et Organisation :

Délai pour accéder au bilan : Le bilan de compétences est réalisé en individuel, en présentiel ou par visio conférence soit en distanciel avec la consultante spécialisée. Le délai d'accès est immédiat tenant compte des délais de rétractation protégeant le consommateur suite à commande.

Durée totale du bilan de compétences : 16 heures de rendez-vous avec votre consultant, répartis sur 2 à 4 mois

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap (quelqu'il soit), informez votre consultante car des modalités de mise en œuvre, d'accessibilité physiques ou aux ressources vous seront proposées.

Contenu pédagogique :

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.

Moyens pédagogiques :

Entretiens avec un consultant coach : véritable conduite d'entretien en démarche « miroir », le consultant vous aide à faire émerger tous vos potentiels, motivations, valeurs, envies, en travaillant dans la neutralité la plus totale.

- Tests en conformité avec les bilans de compétences de CentralTest ou SERUM :

Analyse de la personnalité, Inventaire des intérêts professionnels, restitution de domaines d'activités et de métiers en adéquation avec la personnalité, évaluations management, profil créateur d'entreprise, etc. Évaluation personnalité Jung et ennéagramme.

- Questionnaires d'évaluation selon le besoin (managériale, 360 °, auto-évaluations),
- Apports d'informations en lien avec l'emploi et les métiers (ressources, emploi, métiers, création d'entreprise, VAE)
- Guide pour investigations
- Rédaction par le consultant de votre document de synthèse

Méthode :

- Alternance d'entretiens avec le consultant en bilan de compétences et travaux personnels à réaliser.
- Accompagnement continu par votre consultant attitré (par mail, par téléphone).
- Travaux personnels avec support réalisé et adressé par Work In Spirit
- Réalisation d'enquêtes métiers par le bénéficiaire grâce notamment à la mise en relation lorsque possible par le consultant.

Déroulement du bilan de compétences :

Durée totale du bilan de compétences : 14 heures, réparties sur 2 à 4 mois (16 semaines maximum).

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.

Assiduité et Continuité :

Les méthodes pédagogiques sont conçues afin de maintenir l'engagement du bénéficiaire tout au long du bilan de compétences ainsi que pour lui permettre de devenir acteur. Le consultant prend une posture de coach et s'assure des moyens adaptés et mis en œuvre et à disposition du bénéficiaire.

Lieu de réalisation :

Selon le besoin et la demande du bénéficiaire, le bilan peut être conduit :

En présentiel :

- ➔ sur Mont de Marsan : 233, Boulevard Antoine Lacaze Résidence Verdi n°12 deuxième étage sans ascenseur 40 000 MONT DE MARSAN
- ➔ sur Haut Mauco : 970, Allée Jean d'Arcet 40 280 HAUT MAUCO

En distanciel :

Par visioconférences proposées sur Google Meet, Skype, Zoom. Lors de l'entretien préliminaire la qualité d'accès au réseau internet et aux ressources partagées est vérifié.

Vos consultants en Bilan de compétences

Carine DARENGOSSE, fondatrice de Work In Spirit, implantée sur le territoire landais avec une expérience significative en accompagnements en bilans de compétences auprès d'un organisme reconnu expert Cnefop en bilan de compétences et formation à temps complet depuis 3 ans, riche d'une solide expérience dans une grande entreprise qui lui a permis de manager, former du personnel, accompagner au changement et piloter des processus.

Elle est formée au coaching structurel, à l'analyse systémique, s'est spécialisée dans la compréhension des mécanismes de stress et psychologie et est certifiée « Praticien en Bilan de Compétences ». Elle est votre référente administrative et handicap pour la société et se réfère à des spécialistes experts.

Programme et étapes du bilan de compétences

(Respecte le cadre de déontologie Articles E. 6322-32 à 60 du code du Travail)

Le bilan proposé sera conduit en entretiens entre le consultant et le seul bénéficiaire.

Ce document est strictement confidentiel, dans le respect du code de déontologie des bilans de compétences.

Phase préliminaire (Comprend l'entretien préliminaire et le rendez-vous BDC1)
La phase préliminaire a pour objet les actions suivantes :

- Analyser votre demande et votre besoin du bénéficiaire
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin
- Définir conjointement la procédure de déroulement du bilan.

Phase d'investigation (Comprend les rendez-vous BDC2 à 8)
La phase d'investigation vous permet :

- Soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Phase de conclusion (Comprend rendez-vous BDC9)
La phase de conclusion vous permet, au moyen d'entretiens personnalisés, d'effectuer les actions suivantes :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre ou de vos projets professionnels
- Prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Cette phase se termine en vous présentant un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire. Vous êtes le seul bénéficiaire des résultats détaillés et du document de synthèse.

Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec votre accord.

Type Bilan	Réorientation	Evolution	Confirmation de Projet
BDC1	Entretien Diagnostic	Entretien Diagnostic	Entretien Diagnostic
BDC2	Restitution des tests	Analyse des savoirs faire et être / fiche métier ROME et description de poste du poste actuel - Possible test 360° selon le profil et le besoin exprimé	Analyse globale des items de la fiche métier (ou ROME) du poste futur
BDC3	Restitution tests + liste investigation	Retour par rapport aux savoirs faire et être	Analyse des compétences acquises et transférables de la description de poste actuel et fiche métier ROME au regard de la fiche du futur poste
BDC4	Retour investigations	Analyse de la description de poste et de la fiche métier ROME du poste futur	Test de personnalité - et restitution au regard des savoirs être et conjoncture du métier futur - Analyse des besoins
BDC5	Coaching Projectif	Retour par rapport à l'analyse de l'état des compétences acquises et transférables et des compétences à acquérir	Investigations métiers
BDC6	Retour Investigations	Test et restitution (selon le besoin, le test Profil pro 2 peut être proposé ainsi que des tests en lien avec le management)	Retour investigations métiers
BDC7	Travail sur Savoirs, Savoirs	Coaching projectif	Coaching projectif

	Faire et Etre + Valeurs		
BDC8	Point sur Formations nécessaires ou organisation transition	Travail sur les valeurs - Besoins en formation	Travail sur les valeurs Plan d'action et mise en oeuvre du projet professionnel
BDC9	Construction du plan d'action	Plan d'action et mise en oeuvre du projet	
BDC10	Conclusion Synthèse	Conclusion Synthèse	Conclusion Synthèse

Grille Tarifaire

	Bilan
Nombre d'heures en séances avec le bénéficiaire	16h
Montant bilan de compétences	1750 €

Répartition horaire des rendez-vous :

Rendez-vous BDC	**Nombre d'heures de l'entretien**
1	2h
2	2h
3	2h
4	1h
5	2h

6	1h
7	2h
8	1h
9	1h
10	2h
TOTAL	**16h**

Modalités et délais d'accès :

- Suite à l'entretien diagnostic, gratuit d'1 h vous recevez cette fiche pédagogique qui décrit les différentes phases du bilan.
- Une fois l'action validée (soit par prise en charge personnelle ou par un autre moyen), vous recevez une convocation accompagnée du règlement intérieur de votre centre
- Dès votre entrée en bilan de compétences, votre consultant vous partage ou fournit un tableau de suivi qui vous permet de suivre l'avancement pas à pas ainsi que de connaître les prochaines étapes. A partir de ce moment là, votre consultant est joignable par mail, appel ou message en cas de difficultés rencontrées
- Vous devrez, tout au long du bilan, compléter votre feuille d'émargement et donner votre accord pour certaines actions proposées (exemple passation de tests).
- A l'issue du bilan, vous recevrez une attestation de réalisation, votre synthèse de bilan et vous serez sollicité pour évaluer la prestation de bilan de compétences

TARIF

Contactez-nous pour un devis personnalisé, la réalisation d'une convention.
Si vous souhaitez une prise en charge employeur, OPCO ou compte formation, nous vous expliquerons les modalités de prise en charge possibles ainsi que vos droits et devoirs.

Informations Mon compte formation :

Depuis le 20 février 2026, la loi de finances pour 2026 modifie les conditions d'éligibilité de certaines formations au Compte personnel de formation (CPF), et les

modalités selon lesquelles vous pouvez mobiliser vos droits sur Mon Compte Formation.
Montant mobilisable maximum : 1 600 €

Pour être financé par le CPF, un bilan de compétences doit respecter la condition suivante : le titulaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences réalisé au cours des 5 dernières années.
Vous devez participer au financement du bilan de compétences via le CPF à hauteur de 150,00 €.

Votre opérateur de compétences (OPCO) ou votre employeur peut prendre en charge ces 150,00 €

Cette somme est indexée sur l'inflation et revue par arrêté ministériel tous les 1er janvier.

Source : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F3087

Informations complémentaires :

Pour tout renseignement contactez- nous au : 06-84-35-68-65, par mail carinedarengosse@workinspirit.fr ou consultez notre site internet : www.workinspirit.fr

INFORMATION SATISFACTION

En 2025, 100% des bénéficiaires de bilans réalisés par votre consultante sont satisfaits.